

DECRET N° 83-27 du 5 février 1983

portant approbation des Budgets Primitifs
exercice 1983 de la Province et des
Districts de l'Atlantique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant Limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi N° 82-006 du 30 décembre 1982 portant Loi de Finances pour la Gestion 1983 ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 janvier 1983 ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1983 de la Province de l'Atlantique et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

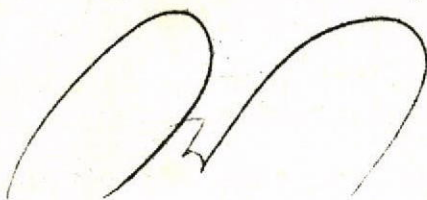
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 février 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

LE MINISTRE DES FINANCES,



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 MF 15 MISP ET
DAFA 4 MINISTERES 20 SGG 4 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 DB-DCF 10
SOLDE-TRESOR-DI 15 DAFA-MF 2 PROVINCE ET DISTRICTS 16 DAT 2 DCCT 1
GDE CHANC. 1 UNB-FASJEP 4 BN 2 JORPB 1.

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE
SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE MILLE TROIS CENT QUARANTE : 256 604 340

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS
SIX CENT SOIXANTE ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE SIX : 78 671 766

TOTAL 335 276 106

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE SIX MILLIONS
SIX CENT QUATRE MILLE TROIS CENT QUARANTE : 256 604 340

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS
SIX CENT SOIXANTE ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE SIX : 78 671 766

TOTAL 335 276 106

DISTRICT URBAIN DE COTONOU I

RECETTES ORDINAIRES : TROIS CENT CINQUANTE QUATRE
MILLIONS NEUF CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT SEPT : 354 915 407

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE SIX MILLIONS CINQ
CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE CENT QUATRE-VINGT ONZE : 66 593 191

TOTAL 421 508 598

DEPENSES ORDINAIRES : TROIS CENT CINQUANTE QUATRE
MILLIONS NEUF CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT SEPT : 354 915 407

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE SIX MILLIONS CINQ
CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE CENT QUATRE-VINGT ONZE : 66 593 191

TOTAL 421 508 598

DISTRICT URBAIN DE COTONOU VI

RECETTES ORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS
SEPT CENT MILLE 190 700 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUINZE MILLIONS SIX CENT
VINGT NEUF MILLE SEPT CENT DIX SEPT : 15 629 717

TOTAL 206 329 717

DEPENSES ORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS
SEPT CENT MILLE 190 700 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUINZE MILLIONS SIX CENT
VINGT NEUF MILLE SEPT CENT DIX SEPT 15 629 717

TOTAL 206 329 717

DISTRICT RURAL OUIDAH

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE SEPT MILLIONS QUATRE
CENT QUATRE VINGT DIX MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT.... 47 490 437

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT
TRENTE QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX 3 834 290

TOTAL 51 324 727

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE SEPT MILLIONS QUATRE
CENT QUATRE VINGT DIX MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT 47 490 437

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT
TRENTE QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX 3 834 290

TOTAL 51 324 727

DISTRICT URBAIN DE COTONOU IV

RECETTES ORDINAIRES : CENT VINGT SEPT MILLIONS SEPT
CENT CINQUANTE MILLE 127 750 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS
QUATRE CENT DEUX MILLE 49 402 000

TOTAL 177 152 000

DEPENSES ORDINAIRES : CENT VINGT SEPT MILLIONS SEPT
CENT CINQUANTE MILLE 127 750 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS
QUATRE CENT DEUX MILLE 49 402 000

TOTAL 177 152 000

DISTRICT URBAIN DE COTONOU V

RECETTES ORDINAIRES : CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLIONS
SEPT CENT CINQUANTE MILLE 196 750 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE HUIT MILLIONS DEUX
CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT
TROIS 38 292 383

TOTAL 234 992 383

DEPENSES ORDINAIRES : CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLIONS
SEPT CENT CINQUANTE MILLE 196 750 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE HUIT MILLIONS DEUX
CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT
TROIS 38 292 383

TOTAL 234 992 383

DISTRICT RURAL DE TOFLO

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT ET UN MILLIONS CENT CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE	21 105 740
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DIX MILLE QUARANTE TROIS	3 770 043
TOTAL	<u>24 875 783</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT ET UN MILLIONS CENT CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE	21 105 740
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DIX MILLE QUARANTE TROIS	3 770 043
TOTAL	<u>24 875 783</u>

DISTRICT RURAL DE ZE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT CINQ MILLIONS CINQ CENT ONZE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX	25 511 670
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS	4 000 000
TOTAL	<u>29 511 670</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT CINQ MILLIONS CINQ CENT ONZE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX	25 511 670
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLIONS	4 000 000
TOTAL	<u>29 511 670</u>

DISTRICT RURAL DE SO-AWA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT ET ONZE	18 795 991
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SEIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE TROIS	3 876 953
TOTAL	<u>22 672 944</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT ET ONZE	18 795 991
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SEIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE TROIS	3 876 953
TOTAL	<u>22 672 944</u>

DISTRICT RURAL DE TORI-BOSSITO

RECETTES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS DEUX CENT MILLE
QUATRE CENT CINQUANTE NEUF 16 200 459

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT CINQ
MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN 2 605 431

TOTAL 18 805 890

DEPENSES ORDINAIRES : SEIZE MILLIONS DEUX CENT MILLE
QUATRE CENT CINQUANTE NEUF 16 200 459

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT CINQ
MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN 2 605 431

TOTAL 18 805 890

DISTRICT URBAIN DE COTONOU II

RECETTES ORDINAIRES : CENT SOIXANTE SEIZE MILLIONS
TROIS CENT SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE TROIS 176 307 663

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS SEPT CENT
CINQUANTE CINQ MILLE DEUX CENT SEPT 10 755 207

TOTAL 187 062 870

DEPENSES ORDINAIRES : CENT SOIXANTE SEIZE MILLIONS
TROIS CENT SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE TROIS 176 307 663

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS SEPT CENT
CINQUANTE CINQ MILLE DEUX CENT SEPT 10 755 207

TOTAL 187 062 870

DISTRICT URBAIN DE COTONOU III

RECETTES ORDINAIRES : CENT VINGT NEUF MILLIONS TROIS
CENT DIX MILLE HUIT CENTS...?..... 129 310 800

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT
QUINZE MILLE SOIXANTE DEUX 19 815 062

TOTAL 149 125 862

DEPENSES ORDINAIRES : CENT VINGT NEUF MILLIONS TROIS
CENT DIX MILLE HUIT CENTS 129 310 800

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT
QUINZE MILLE SOIXANTE DEUX 19 815 062

TOTAL 149 125 862

[illegible]